



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PLOUASNE

Par arrêté préfectoral du **23 DEC. 2020**, une enquête publique est ouverte du 25 janvier 2021 au 26 février 2021, 12h00 à la mairie de Plouasne sur la demande de l'EARL MARCHAND DELAUNE , personne morale, dont le siège social est situé au lieu-dit « Beau Chêne » à Guitté pour être autorisé à la restructuration d'un élevage porcin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 3552 animaux équivalents avec construction d'un nouveau bâtiment et d'une fosse de stockage au lieu-dit « La Ville Ory » à Plouasne.

La mission régionale d'autorité environnementale n'a pas émis d'observation sur ce dossier.

Le dossier est mis en ligne sur le site Internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique, avec accès au dossier complet, est mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations, 9 rue du Sabot à Ploufragan, aux horaires d'ouverture.
- Le dossier complet comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Plouasne aux jours et heures d'ouverture, soit :

Horaires ouverture mairie	
lundi	9h00 - 12h 00 14h00 - 16h30
mardi	9h00 - 12h 00 14h00 - 16h30
mercredi	9h00 - 12h 00
jeudi	14H00 - 16h30
vendredi	9h00 - 12h 00 14h00 - 16h30
samedi	9h00 - 12h 00

Le public peut formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre mis à sa disposition par la mairie de Plouasne ;
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Plouasne ;
- par voie électronique, jusqu'au 26 février 2021 , 12h00 à la direction départementale de protection des populations : ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur Didier Delamare est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

25 janvier 2021	9h00 - 12h00
28 janvier 2021	9h00 - 12h00
9 février 2021	14h00-17h00
20 février 2021	9h00 - 12h00
26 février 2021	9h00 - 12h00

La procédure doit aboutir soit à une autorisation assortie de prescriptions, soit à un refus.